

Inscription - ARTGOS : Année

Important : Tous les champs sont obligatoires, l'association doit pouvoir vous joindre

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Téléphone :

Mail (en lettres majuscules):

Adresse :

ATELIERS : cocher l(es) atelier(s) et entourer le(s) créneau(x) choisi(s)

☐ Aquarelle : Lundi 14h-16h

☐ Dessin : Lundi/Mercredi/Jeu. 18h30-20h30

☐ Mandarin : Mercredi 18h30-19h30

☐ Modelage : Mardi 14h-16h / 16h-18h / 20h-22h

☐ Modèle Vivant : Mercredi 20h30-22h30

☐ Peinture : Mardi 18h30-20h30 / 20h30-22h30 / Jeudi 14h-16h

☐ Arts Plastiques : Mercredi 14h-16h / 16h-18h

☐ Modelage (Jeunes) : Mercredi 14h-15h30 / 15h30-17h

La contribution trimestrielle donne accès à un atelier et un créneau horaire.

Adhésion Habitant Saint-Orens	20 € (annuel)
Adhésion Habitant Hors Saint-Orens	30 € (annuel)
Cotisation pour un cours et un créneau horaire	110 € / trimestre
Inscription à un 2ème cours Ou autre membre de la famille	-10€ / trimestre
Réduction pour les mineurs	-25€ / trimestre

Adhésion + 1er trimestre€

2ème trimestre€

3ème trimestre€

Règlement (1 chèque par atelier
et par trimestre, CB ...):

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement des Ateliers de l'association ARTGOS (extrait du règlement intérieur au verso).

Lu et approuvé

Signature :



Inscription - ARTGOS : Année

☐ Aquarelle : Lundi 14h-16h

☐ Dessin : Lundi/Mercredi/Jeu. 18h30-20h30

☐ Mandarin : Mercredi 18h30-19h30

☐ Modelage : Mardi 14h-16h / 16h-18h / 20h-22h

☐ Modèle Vivant : Mercredi 20h30-22h30

☐ Peinture : Mardi 18h30-20h30 / 20h30-22h30 / Jeudi 14-16h

☐ Arts Plastiques : Mercredi 14-16h / 16-18h

☐ Modelage (Jeunes) : Mercredi 14-15h30 / 15h30-17h

La contribution trimestrielle donne accès à un atelier et un créneau horaire.

1er trimestre + Adhésion :€ (1er chèque encaissé vers le 15/10)

2ème trimestre :€ (2nd chèque encaissé vers le 15/02)

3ème trimestre :€ (3ème chèque encaissé vers le 15/04)

L'association ARTGOS est une association loi 1901

Centre Altigone Place Jean Bellières 31650 Saint-Orens-de-Gameville

<http://artgos31.wix.com/artgos>
association.artgos@gmail.com
Tel 07 67 01 18 52

ARTGOS - Extraits du règlement intérieur

Article 11 - Règlement des inscriptions :

La cotisation et l'adhésion sont annuelles, un règlement échelonné est accordé. La carte d'adhérent peut être réglée par chèque global inclus avec le règlement ou séparément. La rupture de l'inscription est possible uniquement avant le 31 décembre. Dans ce cas, le chèque ou les chèques suivants seront encaissés et une restitution sera faite moyennant un abattement de 25% de ces montants sur demande écrite à ARTGOS arts plastiques 1 place Jean Bellières 31650 Saint Orens de Gameville. Les cas particuliers seront étudiés individuellement par le conseil d'administration.

Article 13 - Sécurité des enfants :

Les parents, tuteurs ou responsables doivent venir chercher les enfants à l'heure, à la fin des cours, aux ateliers ARTGOS situés au premier étage à Altigone ou dans les murs de la ferme de CORNAC. Notre responsabilité est dégagée hors des horaires de cours.

L'association ARTGOS est une association loi 1901

Centre Altigone Place Jean Bellières 31650 Saint-Orens-de-Gameville

<http://artgos31.wix.com/artgos>
association.artgos@gmail.com
Tel 07 67 01 18 52

Règlement intérieur complet sur le site : <http://artgos31.wix.com/artgos>

Les parents, tuteurs ou responsables doivent venir chercher les enfants à l'heure, à la fin des cours, aux ateliers ARTGOS situés au premier étage à Altigone ou dans les murs de la ferme de CORNAC. Notre responsabilité est dégagée hors des horaires de cours.